



Accompagnement des familles monoparentales

Que faire si la personne violente s'adresse à vous ?

Il convient de respecter les principes suivants :

- 1. Écoutez-la et prenez le temps nécessaire.
- 2. Remerciez-la de sa confiance.
- 3. Prenez clairement position contre la violence, et non contre la personne.
- 4. Discutez des répercussions de la violence domestique sur l'enfant.
- 5. Recommandez-lui un service de conseil spécialisé.
Par exemple, PRAXIS : <https://www.asblpraxis.be>